

**Conseil de quartier Auteuil Nord
Mardi 14 mai 2013
Ecole élémentaire La Fontaine**

Le mardi quatorze mai deux mille treize à dix huit heures et trente minutes, les membres du conseil de quartier Auteuil Nord se sont réunis à l'école élémentaire La Fontaine.

Etaient présents :

- Mme Nicole MONIER, Adjointe au Maire du 16^e chargée des conseils de quartier Auteuil Sud et Auteuil Nord
- Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie
- M. Vincent GOSSARD, Directeur Adjoint du Cabinet du Maire
- M. Reynald GILLERON, Chef de la Division de la propreté du 16^eme, coordinateur de l'espace public
- Mme Véronique FLANDRE, Conseiller de quartier
- Mme Claudie FOURNIER-CHRISTOL, Conseiller de quartier
- M. Jean HADDI, Conseiller de quartier
- M. Paul LACOUR, Conseiller de quartier
- M. DOUADY, Conseiller de quartier
- M. Marc SERVEL de COSMI, Conseiller de quartier
- Mme Sandra BOËLLE, Conseiller de quartier
- M. Guy BOURQUIN, Conseiller de quartier
- Mme Françoise de CORDOUE, Conseiller de quartier
- M. Jean-Pierre ETIENNE, Conseiller de quartier
- M. Philippe de CROISOEUIL, Conseiller de quartier
- Mme Sabine NOIR, Conseiller de quartier

1- Approbation du compte rendu de la séance du 6 décembre 2012

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Suivi des sujets abordés lors de la séance du 6 décembre 2012.

Chantier rue Jasmin/rue Henri Heine

M. GOSSARD indique que le terrain a été nettoyé et que le Maire du 16^e a rencontré un représentant des propriétaires qui lui a assuré que le terrain était bien sous surveillance. Un projet de construction va certainement être relancé mais il ne dispose pas de davantage d'information. Néanmoins, si cela se fait se serait de nature à interrompre la procédure de parcelle en état d'abandon manifeste. La Mairie du 16^e a bien spécifié aux propriétaires qu'elle souhaitait que le terrain soit maintenu en état de propreté, qu'il ne redevienne pas une décharge et ne soit pas squatté. M. GOSSARD pense que la procédure d'expropriation ne va pas aboutir car le propriétaire va redéposer un permis de construire, il faut maintenant espérer que la construction soit acceptable et réalisée. Ce dossier est suivi de près.

Carrefour Ranelagh/Beauséjour : date de début des travaux et durée ?

Mme BALDINI indique que les travaux sont programmés pour le 15 juillet pour une durée d'un mois. Elle estime que cela a été assez rapide compte tenu des règles et lenteur de l'administration. Une fois la demande de travaux effectuée, elle doit s'inscrire dans un programme.

Moto sur les trottoirs rue Poussin aux heures de pointe, la situation est inchangée, il y a-t-il eu verbalisation ?

M. POTTIER est surpris de la réaction de certains riverains qui trouvent que la Police n'est pas très présente. Il y a beaucoup de réactions positives de la part des habitants.

Allée des fortifications : stationnement payant prévu pour quand ?

Mme BALDINI répond que la demande d'instauration du stationnement payant ainsi que la demande de crédit correspondante a bien été soumise au service du stationnement sur voie publique passage mais la mairie du 16^{ème} reste à ce jour en attente d'un retour. A priori, le problème règlementaire semblait être levé mais il n'y a pas encore eu de confirmation à ce jour.

3- Projet d'aire d'accueil des gens du voyage.

Mme BALDINI apporte les précisions suivantes :

► Le projet global

Requalification d'une emprise totale de 34 800 m² avec la création d'une aire d'accueil des gens du voyage sur 6 700 m² et l'aménagement paysagé des 28 100 m² restants. Les surfaces imperméabilisées seront ramenées de 11 240 m² actuellement à 3 762 m² dans le projet.

► L'aire d'accueil

- 17 emplacements pour un total de 36 caravanes : 15 emplacements pour 2 caravanes et 2 emplacements pour 3 caravanes.
- 1 bâtiment d'accueil (15m x 4m et 3.2m de hauteur et une surface au sol de 57 m²)
- 9 bâtiments sanitaires (10m x 2.5m et 2,9m de hauteur et une surface au sol de 25 m²)
- une voie centrale de desserte à double sens de 6 m de large

► Analyse

Le projet ne change pas dans son principe : il s'agit d'un nouveau lieu de vie en plein Bois de Boulogne avec tous les aménagements que cela suppose en termes de construction, d'électrification et d'éclairage, de chauffage, de traitement des déchets et des eaux usées, etc...

Par ailleurs, le risque est grand que cette aire constitue de fait un point d'appel autour duquel il sera impossible d'éviter les regroupements. La configuration des lieux ne permet pas d'empêcher l'arrivée sur le site puis le stationnement à ses abords de caravanes supplémentaires au-delà de la capacité d'accueil de l'aire.

En conclusion, malgré les qualités paysagères indéniables du projet, celui-ci n'en masque pas moins un nouveau mitage du Bois de Boulogne en contradiction totale avec la directive générale de gestion des sites classés exprimée de façon constante par la Commission Supérieure des Sites : les bois parisiens ne peuvent constituer pour la Ville de Paris une réserve foncière disponible pour l'accueil d'équipements.

A l'heure où l'on voit réapparaître, notamment dans le dossier de Roland Garros et par la voix des écologistes eux-mêmes, des velléités d'extension vers le Bois de Boulogne au nord de l'avenue de la Porte d'Auteuil, un avis favorable donné à ce projet d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage serait un très mauvais signal.

► Zone inondable

La question du classement en zone inondable de la parcelle est certes secondaire dans le cadre de la Commission des Sites qui ne se prononce que sur les aspects architecturaux et paysagers du projet.

Toutefois, cela pose question quant à la sécurité des personnes installées sur l'aire et la responsabilité des pouvoirs publics en cas de sinistre malgré les assurances données dans le dossier de présentation.

4- Circulation avenue du Maréchal Lyautey, carrefour de Passy et Porte de Passy

Mme BALDINI indique qu'il convient de rappeler que la fermeture de l'avenue du Maréchal Franchet d'Esperey au niveau du square Henri Bataille s'inscrivait dans le cadre d'une action globale visant à couper la circulation à l'arrière de chaque square de l'axe reliant la porte d'Auteuil à la porte Dauphine. Le square Henri Bataille n'a donc pas fait l'objet d'un traitement spécifique.

La motivation de ces aménagements était à l'époque la lutte contre les activités de prostitution et de voyeurisme. L'idée était de couper les itinéraires permettant un bouclage rapide des ilots en voiture.

De ce point de vue, ces aménagements ont été efficaces. Ils ont également amené de la tranquillité dans les voies concernées ce dont ne peuvent certainement que se féliciter les riverains.

Aujourd'hui, rouvrir la circulation derrière le square Henri Bataille conduirait à récréer un itinéraire « malin » dans lequel pourrait s'engouffrer un flux de circulation très important en particulier aux heures de pointe.

Il ne s'agit donc pas de favoriser telle ou telle catégorie d'habitant ou d'utilisateur mais compte tenu de la situation acquise par ces riverains on peut comprendre qu'ils accepteraient mal de voir revenir un flux de circulation aussi important avec toutes les nuisances et les questions de sécurité que cela peut poser.

Par ailleurs, vu le but initial poursuivi par ces aménagements, le risque serait de voir revenir les activités nocturnes indésirables.

Mme BALDINI a travaillé, notamment avec M. SERVEL de COSMI, M. MUYARD, M.FLESSELLES, M.LACOUR et M.LEMAIRE sur les solutions envisageables. L'une d'elle était de travailler sur le réglage des feux au carrefour de l'allée des fortifications et de la route des lacs à Passy mais surtout de modifier l'aménagement de la piste cyclable à ce carrefour et d'envisager sa suppression pour améliorer le débit du carrefour.

A ce jour, le projet, proposé par le service de voirie du 16^{ème} se heurte toujours au refus du service chargé des aménagements cyclables. Il sera possible d'y parvenir tout de même dans le cadre du projet d'aménagement de finalisation de la liaison cyclable entre les lacs et le Ranelagh auquel il manque un tronçon. La mairie espère avoir les crédits cette année.

De même, les propositions de M.MUYARD visant à légèrement reconfigurer les bordures du carrefour de la place de la porte de Passy n'ont pas été acceptées au niveau central.

M. SERVEL de COSMI Il est préférable que les enfants qui se rendent au stade Suchet et à la piscine, le fassent en toute sécurité.

M. GOSSARD rappelle que l'aménagement du carrefour de Passy permettra de fluidifier le trafic, ainsi que l'allée des Fortification et complète ce point en indiquant que le réglage des feux de la piste cyclable (route des lacs de Passy) permettra d'améliorer le débit des voitures à cet endroit.

M. GOSSARD signale également qu'il manque, selon **M. DECANT**, un maillon de piste cyclable entre le Ranelagh et les Lacs, qui n'a pas été encore aménagé. Une demande de crédit est en cours. Cet aménagement (temps de feux amélioré) permettrait de mieux fluidifier le trafic, mais il précise qu'aux heures de pointe, le trafic sera toujours dense, avec une retenue de circulation sur le tourné à gauche à la porte de Passy.

5- Les aménagements prévus et planifiés dans le bois de Boulogne.

Mme BALDINI précise que tous ces thèmes, comme d'ailleurs le projet de modernisation de Longchamp, pourront faire l'objet d'une présentation dans le cadre du CICA dédié au Bois de Boulogne que le Maire du 16^{ème} souhaite organiser. Le dernier CICA devait lui être consacré mais l'actualité a conduit à le réserver pour la question de la réforme des rythmes scolaires.

La modification du carrefour de la Grande Cascade est toujours à l'étude ainsi que les aménagements visant à améliorer la sécurité des traversées piétonnes, notamment allée de Longchamp, mais elle est difficilement acceptée par les ABF et pose ensuite la question des crédits disponibles.

La question du stationnement payant reste au point mort.

Il n'y aura pas de parking en accompagnement de la fondation Louis Vuitton pour la simple raison que le PLU interdit toute construction de parking dans le Bois et limite l'aménagement de places de stationnement aux stricts besoins de fonctionnement des équipements mais en aucun cas pour l'accueil des visiteurs.

La rénovation des canaux et des lacs se heurte elle aussi à la question des crédits nécessaires. La possibilité de curage est évoquée mais à la question financière s'ajoutent des débats sur l'impact écologique pour le milieu de telles opérations.

6- Porte d'Auteuil : sécurité, travaux, sentier nature, boutique SNCF.

Mme BOËLLE constate que les feux tricolores de la porte d'Auteuil sont très souvent brûlés. Est-il possible d'installer des caméras ?

M. POTTIER répond qu'actuellement il y a déjà des caméras qui filment cette place, mais on ne peut pas faire de vidéos verbalisation pour le moment.

Une personne du public signale que les voitures brûlent les feux, ce qui est très dangereux.

M. POTTIER répond que l'incivilité des conducteurs augmente depuis un moment.les contrôles vont être accentués.

Mme BALDINI insiste sur le fait que ce sujet va être particulièrement surveillé du fait d'une population plus importante qui va emprunter ce trajet (hippodrome d'Auteuil), et précise que des souterrains (non sécurisés) ne seront pas construits.

Une personne du public suggère que le passage très fréquenté en face de la gare soit un passage piéton. Il indique également que le trottoir du boulevard Suchet rénové est devenu une piste moto cyclable et demande s'il est possible d'y aménager des places pour motos qui sont garées sur le trottoir.

M. GOSSARD répond que les services de voirie de la Ville ont l'instruction de ne plus implanter de potelets qui empêchaient ce type de stationnement abusif et c'est à la Préfecture de Police de s'occuper de ce genre de problème.

M. SERVEL de COSMI signale qu'il y a encore eu un grave accident de personne place de la Porte d'Auteuil. Quand va-t-on enfin se décider à réaménager cette place, ou plus exactement ce carrefour, très dangereux. Ce sera un problème très important le jour où il y aura de nouveaux logements avec une multitude d'enfants qui auront à la traverser, en particulier pour se rendre aux écoles. Divers travaux ont lieu sporadiquement sur la plate-forme SNCF de la Gare d'Auteuil - Que signifient-ils ?

Mme BALDINI répond que malgré les demandes répétées, l'inscription d'un programme de rénovation de la place est reportée sans cesse par la Mairie de Paris. Il s'agit d'un projet de très grande ampleur vu le volume de la circulation, la complexité des flux et l'impact de tout réaménagement sur la circulation générale.

Rappelons que des études de l'APUR avaient déjà été présentées en 2004 à la Mairie du 16^{ème} mais depuis aucun crédit n'a été attribué malgré le développement du projet de construction à la gare d'Auteuil (355 logements et 400 places de parking). Les travaux sporadiques qui sont réalisés sont de simples mises aux normes des signalisations.

M. SERVEL de COSMI espère toujours un aménagement provisoire du "sentier nature" avec un accès facile par la Gare d'Auteuil. C'est très aisé à réaliser, il faut relancer la Mairie de Paris.

Mme BALDINI répond que la Mairie de Paris comme Paris Habitat nous ont fait savoir à plusieurs reprises que rien ne sera aménager avant le début des travaux de construction mais nous allons les relancer.

M. SERVEL de COSMI demande si la boutique SNCF va déménager.

M. GOSSARD répond que dans le cadre du projet, la boutique va être amenée à déménager. Il est question que la gare soit vidée et devienne un lieu interactif...

Mme FOURNIER CHRISTOL réitère sa demande de crédit pour le jardin public du sentier nature qui se trouve être toujours dissuasive pour la promenade, que ce soit pour la lumière avec des arbres non élagués qui assombrissent le parcours, donnent un sentiment de grande insécurité, d'autant qu'aucune porte sur le trajet ne permet de sortie précipitée. De plus, étudier la faune sauvage en milieu urbain n'est pas un motif très attractif pour la plupart des gens qui préféreraient des fleurs et un aménagement paysager.

Mme BALDINI répond qu'il ne s'agit pas d'une question d'affectation de crédit mais de volonté d'aménagement. Or, le parti pris paysager pour cette promenade est cet aspect « nature » ou « sauvage ». On peut imaginer comme le demande M. SERVEL DE COSMI d'avoir un accès plus aisé côté porte d'Auteuil mais il ne faut pas espérer un aménagement plus en profondeur de cette promenade. C'est un terrain RFF. Elle est d'accord avec Mme FOURNIER CHRISTOL sur le sentiment d'insécurité.

7- Proposition d'installation d'un panneau lumineux et de potelets en bas de la rue Jean de La Fontaine.

Mme FOURNIER-CHRISTOL signale qu'une passante âgée a été écrasée sur le départ de la rue Poussin.

M. POTTIER indique que cette dame quand elle a traversé, n'était pas sur le passage piéton et était dans l'angle mort de la camionnette. Il précise que dans ces cas 70%-80% sont des accidents mortels, ce sont des personnes qui font preuve d'inattention et qui ne respectent pas les réglementations.

Mme BALDINI a demandé au service de voirie d'examiner les propositions d'aménagement de Mme FOURNIER-CHRISTOL qui en sera informée.

8-Projet d'aménagement de l'hippodrome de Longchamp.

M. GOSSARD répond que la demande de permis de construire vient d'être déposée. Le projet prévoit la refonte globale du site pour le moderniser et le rendre plus fonctionnel. Le périmètre de travaux se limite exclusivement à la zone bâtie dite zone « tribune et pesage ». L'ensemble des constructions dites « nord » bâties dans les années 60 seront reconstruites alors que les bâtiments anciens (zone « sud ») sont conservés.

Enfin, il est proposé de limiter le nombre d'évènements hors courses à son niveau actuel à savoir 50 par an.

Le dossier mérite bien évidemment un examen approfondi mais la mairie du 16^{ème} a un a priori favorable au projet qui propose une réduction des emprises bâties, comme des surfaces non drainantes.

Le projet a reçu un avis favorable de principe de la Commission des Sites mais le permis de construire devra à nouveau être examiné en détail.

9- Mauvais état du trottoir 17-19 rue Ribéra.

Mme BALDINI répond que ce problème a bien été signalé au service de voirie mais a priori il n'a pas pu être traité faute de crédit. Elle va relancer le service.

10-Problèmes de propreté Place du Préfet Claude Erignac.

Mme BOËLLE signale que lors du dernier conseil de quartier, le problème de la propreté a été évoqué. Une poubelle devait être mise. Qu'en est-il ?

Une personne du public signale que sur le carrefour Boulainvilliers La Fontaine, il y a beaucoup de déjections canines sur le passage piéton. De plus, elle alerte M. POTTIER sur le nombre de véhicules qui brulent le feu rouge. Concernant le square Rodin, elle demande plus de vigilance.

M. GILLERON répond que ces derniers mois, il y a eu un gros problème de stock. Une nouvelle corbeille va être mise en place d'ici le 2^{ème} semestre. La poubelle sera installée très rapidement.

Concernant les déjections canines, le seul geste à faire, c'est le ramassage. La verbalisation est très compliquée, car les inspecteurs sont vite reconnus. Une sensibilisation est aussi une piste envisagée, avec des éducateurs canins, ainsi qu'auprès des parents de la crèche.

Les bancs sont entretenus tous les 5 ans. Les services de la propreté passent régulièrement un jet d'eau sur les bancs vides. Le lavage sur la place est réalisé une fois par semaine minimum.

M. POTTIER va demander à ce que cette sortie soit doublée. Concernant le square Rodin, il insiste sur le fait qu'en cas de problème, il ne faut pas hésiter à appeler le commissariat.

11- Espace octroyé aux braderies rue Jean de la Fontaine.

Mme FOURNIER-CHRISTOL, réitère sa demande de ne pas occuper l'espace pour les piétons rue Jean La Fontaine, au moment des braderies, en leur limitant l'espace concédé à la petite place Jean Lorrain.

Mme MONIER précise que ces évènements sont organisés sous l'égide de l'association des commerçants du village d'Auteuil, représentés par Jean HADDI, membre du Conseil de quartier. Cet évènement ne génère pas de plainte particulière à la Mairie. C'est plutôt positif pour animer le quartier.

M. GILLERON rappelle que les exposants doivent enlever leurs déchets, lors de ces manifestations. Dans le droit de place, les services de la propreté interviennent uniquement au niveau du nettoyage.

M. BOURQUIN a vu un panneau qui indiquait que les lampadaires de la rue de la Fontaine allaient être remplacés sans autre précision, exceptée qu'une file de circulation allait être supprimée. Il demande pourquoi les graminées Porte de Passy sont si présentes sur les barrières.

Mme BALDINI précise que c'est une entreprise qui va remplacer les ampoules (plan climat de la ville de Paris) avec une voiture nacelle.

M. GILLERON, concernant le désherbage des plateaux stabilisés, répond que la situation se dégrade depuis quelques années car la Ville de Paris n'utilise plus aucun produit phyto sanitaire, l'arrachage est manuel. Il considère que sur ce périmètre, l'arrachage est moins prioritaire.

Une personne du public demande s'il est possible d'installer un lampadaire rue de Parchamps.

Mme MONIER répond qu'il suffit de la contacter pour ce genre de demande. Elle fera suivre aux services concernés.

Une personne du public demande s'il est possible de mettre un arrêt supplémentaire rue de la Pompe sur la ligne du bus 52, depuis les travaux rue de la Pompe.

Mme BALDINI et **Mme MONIER** répondent que la RATP a refusé un arrêt supplémentaire, ce qui allongerait notamment le temps de trajet.

12- Ramassage des poubelles boulevard Beauséjour

M. GILLERON répond que la collecte des ordures ménagères a lieu tous les jours entre 6h00 et 11h45. Il y a 2 tours de collecte. Le service essaye de coller au mieux aux besoins de la rue. La benne est à peu près à la même vitesse que le reste du trafic.

13-Présence de trous dans les chaussées en raison du gel et du dégel.

Mme BALDINI répond que les derniers hivers ont été particulièrement éprouvants pour les chaussées de l'arrondissement. Des réparations ponctuelles sont prévues.

M. GILLERON signale que dans quelques mois, il y aura une application Smartphone disponible à tous les parisiens, pour indiquer tous problèmes rencontrés sur la voie publique.

14- Budgets de fonctionnement et d'investissement.

Mme MONIER demande aux conseillers de quartier de voter trois projets sur le budget d'investissement :

- Réfection de l'orgue Notre Dame d'Auteuil, pour un montant de 10000€ (financement commun Mairie du 16^{ème}, Ville de Paris et Paroisse)
- Remplacement de la cabane à vélo à l'école maternelle Parchamps pour un montant de 5 000€
- Tableau numérique à l'école maternelle Gros pour un montant de 3 500€.

Ces trois projets sont votés à l'unanimité.

Mme MONIER remercie Mme la Directrice d'avoir mis à disposition cette salle de son école pour le conseil de quartier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.